

Professionnels concernés : tous les professionnels de santé, toutes les prises en charge

Des précautions complémentaires (PC) de type contact doivent être appliquées dans la prise en charge de patients infectés, suspects ou colonisés par ces agents infectieux BMR ou BHRe.

8 points clefs :

1. Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique à privilégier
2. Respect des précautions standard
3. Equipement de Protection Individuel (EPI) adapté en fonction du soin
4. Signalisation adaptée sur la porte de la chambre
5. Gestion des déchets et des *excreta*
6. Bionettoyage
7. Information du patient et traçabilité dans le compte rendu médical
8. Colonisation ou infection BHRe : Dépistage des cas contacts et signalement externe obligatoire par EOH aux CPIAS et ARS

+ Référentiels :

- Procédures « Précautions Standard » et « Précautions Complémentaires »
- Plaquette d'information à destination des patients et usagers
- Où trouver les documents et informations :
 - ➔ **Gestion documentaire institutionnelle**
 - ➔ **Site intranet EOHA** (Equipe Opérationnelle d'Hygiène d'Argenteuil)
- Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins (CLIAS) et Retour d'Expérience Infectieux (REX)
- Personnes ressources : Equipe Opérationnelle d'Hygiène / Référents en Hygiène Hospitalière (R2H) dans chaque service / microbiologistes / infectiologue pour le traitement.

+ Actions menées :

- **Evaluation de la prévention de la transmission croisée BHRe (enquête Répias 2020)** : point à améliorer : hygiène des mains, information patients.
- **Surveillance en continu des BMR et BHR avec le laboratoire de Biologie**
- **Indicateur interne** ratio acquis/importé des BMR global, incidence des SARM et BLSE
- **Evaluation** quotidienne de mesures PC pour les BMR/BHR mises en place par les services et bilan annuel de la mise en place (indicateur de respect des mesures)
- **Analyse** en interne des épidémies avec actions et suivi
- **Formation institutionnelle interactive « Prévention du risque infectieux »** à l'intention du personnel soignant et de l'encadrement : 2 fois par an minimum, formation ciblée à la demande.

+ Pour signaler :

Sur l'outil informatique institutionnel : signalement des infections associées aux soins (BHRe, ...).